

Le 26 mai 2026

« Par Système de dépôt électronique »

Me Carolina Rinfret
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : Dossier R-4320-2025
Énergir - Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR

Chère consoeur,

Le GRAME dépose par la présente une demande de paiement de frais en lien avec sa participation au dossier cité en objet. Le total de cette demande de frais est inférieur (-2%) au total de son budget de participation prévisionnel¹, bien que ce dernier soit basé sur une estimation d'une durée de 5 jours d'audience plutôt que les 6 jours ayant été requis pour la durée totale des deux audiences.

Le GRAME soumet qu'il a participé activement aux deux étapes du présent dossier visant à traiter du sujet 1 (Mise à jour de la caractéristique des prix relative à l'approvisionnement en GSR) ainsi que des sujets 2 et 3 (*Modification à la méthode d'établissement du tarif pour les frais de socialisation et Valorisation des unités de conformité dans les activités réglementées*).

Suite à l'analyse de la preuve déposée par Énergir et des réponses aux demandes de renseignements, deux (2) mémoires² ont été déposés en preuve à la Régie et les représentants du GRAME ont participé aux audiences tenues en mars et en avril 2026, notamment par la présentation de témoignages³ et d'argumentations finales⁴.

¹ C-GRAME-0021 (Version révisée déposée le 21 avril 2026 pour inclure les taxes applicables)

² [C-GRAME-0010](#) et [C-GRAME-0017](#)

³ [A-0030](#), p. 192 à 211, [A-0067](#), p. 24 à 53 et [C-GRAME-0022](#)

⁴ [C-GRAME-0015](#) et [C-GRAME-0023](#)

Pour ces raisons, le GRAME soumet que sa demande de frais est raisonnable et demande respectueusement à la Régie de lui en accorder le remboursement.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Rinfret, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (1)
cc. Me Philip Thibodeau, pour Énergir